



# Appel à la manifestation d'intérêt

Au titre de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

## **La ville des Lilas met à disposition une salle au sein du gymnase Liberté**

### **Contexte :**

Afin d'encourager les activités au sein du nouveau gymnase liberté, la ville des Lilas met à disposition un espace au sein du gymnase.

### **Les candidats et critères d'éligibilité :**

Le présent appel à la concurrence s'adresse à des personnes intéressées pour l'organisation d'activités/ateliers ouvert à tout public au sein du gymnase. Certains ateliers devront être à destination des 11-25 ans des services municipaux de la jeunesse. Ces ateliers devront être réalisés dans un esprit de partage des connaissances et d'utilisation de machines dans le but de limiter l'obsolescence programmée des appareils du quotidien dans la logique du « *do it yourself* ».

### **Conditions d'accueil technique :**

La ville des Lilas mettra à disposition un espace d'environ 20 m<sup>2</sup> pour une durée d'un an renouvelable. L'attributaire pourra avoir accès aux espaces partagés attenants suivants : le jardinet extérieur et la salle catering.

Le local étant situé au sein du gymnase, il n'est accessible que pendant les heures d'ouverture.

Les frais d'installation et d'abonnement internet seront à la charge de l'occupant. Les frais d'électricité seront également à la charge de l'occupant.

### **Conditions financières :**

La mise à disposition de l'espace public est faite moyennant un tarif fixe minimum de 200 € par mois. Une redevance pour les activités sur le domaine est également attendue.

Toutefois, le tarif de la redevance pourra être diminué en cas d'activités d'intérêt général en partenariat avec les services municipaux ainsi qu'avec les associations occupant le gymnase.

### **Pièces constitutives du dossier de candidature :**

- présentation succincte du candidat.e
- présentation succincte de l'activité avec énumération du matériel apporté et à installer
- planning prévisionnel des activités/ateliers proposés
- photocopie d'une pièce d'identité valide/statut de la personnes morale
- attestation d'assurance en cours de validité
- tout document que les candidat.es juge opportun de présenter.

D'autres documents pourront être demandés lors de l'étude de la candidature.

Les candidat.es peuvent envoyer leur candidature à l'adresse suivante :

Par courrier :  
96, rue de Paris 93260 Les Lilas  
Par courriel :  
[secretariat@leslilas.fr](mailto:secretariat@leslilas.fr)

### **Calendrier et sélection :**

Les candidatures peuvent déposer leur dossier jusqu'au 20 février 2024. L'occupation pourra avoir lieu à compter de mai 2024 sous réserve de l'achèvement des travaux du gymnase.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Activités/ateliers proposés dans la salle ;
- Redevance proposée ;

### **Informations complémentaires**

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter les services municipaux à l'adresse suivante [secretariat@leslilas.fr](mailto:secretariat@leslilas.fr).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier par La Ville des Lilas pour recueillir et traiter les candidatures au télétravail. La base légale du traitement est la mission d'intérêt (L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : La Direction de la Jeunesse et de la Prévention, La Direction des Sports et de la Vie Associative et la Direction des Affaires Juridiques de la Ville des Lilas. Les données sont conservées pendant une durée d'un an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [dpo@leslilas.fr](mailto:dpo@leslilas.fr) ou en adressant un courrier au délégué à la protection des données de la Ville des Lilas au 96 rue de Paris 93260 Les Lilas

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. (3 place Fontenoy 75007 Paris)